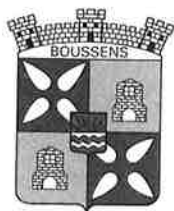


Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE – RENDU
SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (Proc.), MM. RIVIERE, LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, M. PIZZATO, Mmes TOUZANNE AIMONE-CAT, CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

Absents excusés : M. AMOUROUX
M. ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY)

Secrétaire de séance : Madame CAHUZAC Déborah

Ouverture de la séance à 19 h 10

ORDRE DU JOUR

* Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 11/03/2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une question sera rajoutée à l'ordre du jour :
- Augmentation du tarif de l'abonnement au compteur d'eau pour les locataires de la Résidence les Marronniers et du Presbytère.

1°- Monsieur le Maire présente le **Budget Communal 2019** qui s'élève à :

Fonctionnement

Dépenses : 5 388 020,18 €

Recettes : 5 388 020,18 €

Investissement

Dépenses : 2 477 837,08 €

Recettes : 2 477 837,08 €

Budget adopté à l'unanimité des membres présents.

2°- Monsieur le Maire présente le **Budget Annexe 2019 pour la construction des 8 logements** qui s'élève à :

Dépenses fonctionnement : 1 143 743,52 €

Recettes fonctionnement : 0

Dépenses investissement : 32 350,00 €

Recettes investissement : 650 000,51 €

Budget adopté à l'unanimité des membres présents.

3°- Monsieur le Maire présente le **Budget Annexe du nouveau lotissement « Pentens 2 »** qui s'élève à :

Dépenses fonctionnement : 227 210,00 €

Recettes fonctionnement : 227 210,00 €

Dépenses investissement : 227 210,00 €

Recettes investissement : 0

Budget adopté à l'unanimité des membres présents.

4°- Monsieur le Maire expose que l'entreprise SEDEC de Saleich (31260) titulaire du lot n° 3 du marché de construction des 8 logements, souhaite sous-traiter la prestation « Etanchéité toiture terrasse » à la SARL ETANCHEITE GARONNAISE de Mancieux (31360) pour un montant H.T de **6 804,24 €**.
Marché de sous-traitance accepté à l'unanimité des membres présents.

5°- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'adhésion de la Commune de Mancieux au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save pour la compétence assainissement à compter du 01.07.2019 approuvée par le Comité Syndical le 23/03/2019. Monsieur le Maire précise que la Commune de Boussens doit se prononcer sur cette adhésion.
Adhésion approuvée à l'unanimité des membres présents.

6°- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année au 1^{er} mai il est procédé à la révision des charges de logements de la Résidence les Marronniers, du Presbytère, du logement Mairie et du Restaurant. Le tarif d'abonnement du compteur d'eau ayant été augmenté par le Syndicat des Eaux, il y a lieu de porter le tarif 2019 à **11,38 €** par an et par locataire à compter de ce jour.
Tarif de 11,38 € adopté à l'unanimité des membres présents.

7°- Questions diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux horaires d'ouverture du guichet et du hall de la gare de Boussens

Guichet : du Lundi au jeudi : **7h30-12h30/13h30-15h40**
Vendredi : **11h30-12h30/13h30-18h40**
Samedi : **9h45-17h45**
Dimanche et jours fériés : **10h40-18h40**

Hall : du Lundi au jeudi : **5h30-22h15**
Vendredi : **5h30-0h30**
Samedi : **5h30-22h15**
Dimanche et jours fériés : **5h30-22h30**

- Madame GERARD informe l'Assemblée qu'elle a été contactée par la troupe de théâtre de Martres-Tolosane qui propose une prestation sur la Commune. L'assemblée trouve le tarif élevé et propose d'accepter cette prestation pour **1 000 €**. Cette soirée est programmée pour le 8 février 2020.

- Madame TOUZANNE rappelle les manifestations à venir :

- * Chasse aux œufs : **20/04/2019**
- * Voix du Sud Ouest : **20 et 21/04/2019**

- Madame GERARD propose une réunion pour l'organisation de la Fête de la Musique le **23/05/19** à 20 h.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion devrait se tenir le **06.06.2019**.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 20 h 30.

A BOUSSENS le 12 avril 2019

